

- SYNDICAT ou COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE
  - COMMUNAUTÉ URBAINE à taxe professionnelle unique
  - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
  - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- à taxer par le **SYNDICAT HENRI CARVIN**
- DE :

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET DES TAXES ADDITIONNELLES DE 2009 (taxe d'habitation et taxes foncières)

LEHS BEAUMONT

**I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTS**

Produit fiscal à taux constant de la taxe professionnelle (col. 5) + Total des allocations compensatrices = Ressources à taux constants

755 271 + 0 = 755 271

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES		3. PRODUITS DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE		Bases de taxe professionnelle susceptibles de plafonnement valeur ajoutée	
Taxe professionnelle		Bases de taxe professionnelle directe locale		Bases de taxe professionnelle susceptibles de plafonnement valeur ajoutée	
a. Plafonnement du taux de 1983	1 778,6	2 518 226		68 088 424	
b. Réduction de la fraction imposable des salaires	5 209,6	145 171 000		48,64	
c. Abattement général de 16 % des bases	13 911,93				
d. Réduction des bases des créations d'établissements	31 678,5				
e. Réduction de la fraction des recettes	1 931,95				
f. Exonération en zones d'aménagement du territoire	1 508				
g. Exonération spécifique et abattement de 25 % en Corse	2 748,4				
h. Exonération activités équestres	7 224				
i. Taxe foncière (bâti)					
j. Taxe foncière (non bâti)					
Moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant :	1 731				
• au niveau national pour la catégorie d'EPCI	1 050				
• de l'EPCI	1 050				
L'EPCI comprend les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine ou au fonds de la région Ile-de-France ou dont le nombre de logements sociaux est important.	001				

A. PRODUIT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE À TAUX CONSTANT		B. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	
Bases d'imposition de 2008	132 023 011	1. EPCI à taxe professionnelle unique en régime de coexistence :	
Taux d'imposition de 2008	23,75 %	Coefficients de variation du taux pondéré :	
Taux d'imposition de 2009	>>>	de taxe d'habitation des communes membres	
TAUX MOYEN COMMUNAL DE 2008 AU NIVEAU NATIONAL	15,87 %	des communes membres	
TAUX PLAFOND 2009	31,74 %	de taxe d'habitation des communes membres	
Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	31,74 %	des communes membres	
Taux maximum pour 2009 régimes spéciaux	28,95 %	Taux maximum de droit commun	
Taux maximum dérogatoire	27,22 %	Taux maximum de taxe d'application du régime de taxe professionnelle unique	
Taux maximum avec cartilage	>>>	Taux maximum de taxe professionnelle pour 2009	
Taux maximum avec capitalisation	///////	Taux maximum de taxe professionnelle pour 2009	
Taux maximum de la imposition spéciale	///////	Taux maximum de taxe professionnelle pour 2009	

C. PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES		TOTAL DU PRODUIT DE RÉFÉRENCE DES TAXES ADDITIONNELLES :	
Taxes	Bases d'imposition de 2008	Taux d'imposition de 2008	Produit fiscal de référence (col. 16 x col. 17)
d'habitation	68 596 413	12,85 %	2 037 433
foncière (bâti)	76 524 277	5,68 %	4 545 193
foncière (non bâti)	647 659	18,11 %	119 643
TOTAL			6 700 273

**II. DÉCISIONS du Comité du Syndicat d'agglomération nouvelle ou du Conseil de la Communauté**

1. PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2009 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

41 933 657 + 755 271 = 42 688 928

Produit nécessaire à l'équilibre du budget + Solde du prélèvement France Télécom = Total des allocations compensatrices

Produit attendu de la fiscalité additionnelle (exemple n° 7111 de la nomenclature budgétaire et comptable) + 6 700 273 = 49 389 201

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES		3. TAXE PROFESSIONNELLE	
Produit fiscal attendu des taxes additionnelles	Coefficient de variation proportionnelle	Bases prévisionnelles 2009 (cf. col. 4)	Réserve de taux capitalisée
6 700 273	273	145 171 000	///////
Produit attendu des taxes additionnelles (col. 19)	Produit fiscal de référence (C. col. 18)	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTÉ
6 700 273	6 700 273	///////	23,75 %
(à comparer avec sa déduction)		Produit correspondant (col. 22 x col. 17)	Produit correspondant (col. 24 x col. 27)
		2 037 433	4 545 193
		5 68	119 643
		18,11	119 643
		TOTAL colonne 23 :	6 700 273

ARRAS le 27 février 2009

Le Trésorier Régional Jean-Paul BLEHAUT

Le Maire Henri Beaumont

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS

FABRIQUE RÉGIONALE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LEHS BEAUMONT